Devis payé mais travaux non effectué

Par ana64160

Bonjour,
mon mari a signé un devis pour travaux pavé autour d'une piscine. Il a donné les 30% en espèce comme a demandé le responsable de l'entreprise, car celui ci voulait payé le matériel commandé au Portugal. Aujourd'hui les travaux ne sont pas effectué et la personne evite mon mari, il lui dit qu'il va lui donné mais toujours rien. Que puis je faire ? Une autre info le devis est fait pas la personne mais au nom d'une entreprise du Portugal.

Par AGeorges

Bonsoir Ana,

Si je comprends bien, vous avez uniquement signé un devis de commande de matériel (les pavés) auprès d'une entreprise portugaise. Ce n'est pas forcément catastrophique, mais qui va poser ces pavés ? Quels sont les délais de livraison ? Où le matériel doit-il être livré. La société portugaise existe-t-elle bien ?
Et à quoi la société française (?) que vous avez contactée pour ces travaux s'est-elle engagée ? Dans quels délais ?

Comme dit la chanson : j'ai rien d'mandé, j'ai rien eu !

Et si vous avez eu des papiers signés avec des engagements, la première démarche est le Recommandé AR en demandant le respect des délais. Téléphone et mails sont insuffisants.

Par ana64160

Non le devis il y a bien marqué fourniture et main d'oeuvre. Mais les 30% d'accompte servaient a acheté le matériel que je n'ai jamais reçu ET il a voulu en espèce. La personne est bien sur ma ville mais l'ets (nom du devis) est au Portugal.

Par AGeorges

Bonjour Ana,
Il n'est pas interdit (c'est l'Europe) à une société portugaise de travailler en France. Cela suppose tout de même quelques déclarations à l'administration.
Avez-vous vérifié le statut de "l'agent" qui vous a fait cette proposition de devis ?

Ou bien, si c'est la société portugaise qui vous a fait un devis de main d'?uvre, quel est le lien avec votre contact ?

Le fait de demander une avance pour l'achat du matériel est loin d'être exceptionnel. Cela suppose tout de même une structure 'bancale' puisqu'il y a le plus souvent un délai de paiement du fabricant. Un "artisan" organisé commande le matériel, le reçoit, effectue les travaux, se fait payer et paye ses fournisseurs. Cependant, si les délais de paiement sont monnaie courante en France, c'est loin d'être le cas de tous les autres pays. Si donc le Portugal demande un paiement cash, votre situation n'est pas anormale.
AVEZ-VOUS demandé un reçu de votre paiement en espèces ?
Ou bien est-ce mentionné sur le devis ?
Où le matériel devait-il être livré ?
Avez-vous essayé de contacter la sté portugaise ?
Votre interlocuteur a-t-il pignon sur rue ?
Savez vous si vous êtes ses seuls clients dans le coin ?

Dans ce genre de situation, l'arnaque n'est pas forcément loin. Se méfier est donc la règle.
Vous pouvez essayer de joindre la sté portugaise pour leur demander où en est la livraison de votre matériel.